Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Montpellier
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hérault
éducation nationale

Montpellier, le 20 mars 2017

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
mesdames et messieurs
les directeurs d'école
mesdames et messieurs
les professeurs des écoles et instituteurs
mesdames et messieurs les principaux
de collège
monsieur le directeur de l'EREA
madame la directrice de la faculté
d'éducation (pour information)

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Pôle ASH

affaire suivie par
Bruno BIREAU
téléphone
04 67 91 53 21
courriel
bruno.bireau@ac-montpellier.fr
direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault
31, rue de l'université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

OBJET : Recueil des candidatures des personnels du premier degré Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) – Année scolaire 2017 - 2018.

Références :
- Décret du 10/02/2017 portant création du CAPPEI
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de l'examen du CAPPEI
- Arrêté du 05/01/2004 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée
- Circulaire n°2017-026 du 14/02/2017

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités selon lesquelles vont s'effectuer, pour l'année scolaire 2017 - 2018, le recrutement et l'admission à une formation spécialisée des personnels du premier degré désireux de préparer le CAPPEI session 2018.

I – Les caractéristiques et les principes de base de la formation préparant au CAPPEI

La formation spécialisée préparant au CAPPEI est caractérisée par les points suivants :

- les stagiaires sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option choisie. A ce sujet, il leur est vivement conseillé de participer au mouvement pour demander des postes correspondant à l'option choisie. A défaut, il leur sera donné un poste en affectation d'office.

- les stagiaires sont regroupés dans un centre de formation (ESPE) pour 300 heures d'une formation conçue en modules, répartis sur plusieurs sessions.

- les stagiaires reçoivent une partie de cette formation durant le troisième trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation sur un poste spécialisé de l'option préparée, soit en juin 2017.

- en dehors des temps de regroupement, ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

II – Les candidatures

Les candidats à une formation au CAPPEI doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs **titulaires**.

Les enseignants intéressés par cette préparation au CAPPEI doivent adresser leur dossier de candidature à la Direction Académique de l'Hérault – bureau ASH avec une copie du dernier rapport d'inspection, avant le 30 mars 2017 dernier délai, par mail exclusivement (isabelle.dorfanis@ac-montpellier.fr). Une copie de ce dossier sera transmise simultanément, par le candidat, à l'Inspecteur de l'Education Nationale de sa circonscription afin que ce dernier puisse, lors d'un entretien, formuler un avis circonstancié sur la candidature émise. Les candidats sont vivement invités à contacter l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour fixer ensemble une date d'entretien.

Egalement, les enseignants ayant été affectés sur un poste spécialisé durant leur carrière (y compris en cours) doivent joindre à leur dossier de candidature tout justificatif nécessaire (arrêté, état de services).

III – Les options

Compte-tenu des besoins du département, les candidats peuvent choisir l'une des trois options suivantes :

- **OPTION D** (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès d'enfants présentant des troubles des fonctions cognitives ULIS écoles – ULIS collèges)

- **OPTION F** (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès des adolescents et des jeunes en difficulté – S.E.G.P.A - EREA.)

- **OPTION G** (enseignants spécialisés chargés de rééducation)

Les formations option D et option F sont organisées par l'ESPE de Montpellier sur le site de Nîmes et celui de Montpellier. Le nombre de départs est le suivant :

option D :	7 départs
option F :	2 départs
option G :	1 départ

En ce qui concerne l'option G le lieu de formation sera précisé ultérieurement.

Les candidats seront départagés au barème qui sera calculé en prenant en compte l'ancienneté générale des services, et le nombre d'années effectuées dans l'ASH.

Les candidats retenus pour la formation sont tenus de se présenter à l'examen à l'issue de celle-ci. Néanmoins, il est rappelé que la démarche de l'inscription à l'examen relève de la responsabilité exclusive du candidat, auprès de la direction des examens et concours du rectorat.

Vincent STANEK